

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 janvier 2021

L'an deux mil vingt et un et le 20 janvier à 16 heures, le Conseil municipal de la commune de Rochefort en Val d'Aine dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Christel FALCONE, maire.

Date de la convocation : 13.01.2021.

Présents : Mme FALCONE Christel, M. PARRAT Yves, M. COULON Pascal, M. WHITTINGTON Graham, Mme LAMBERT Gislaine, M. TACUSSEL Jean-Pierre, Mme PAGNY Véronique.

Absents excusés : Mme CATINOT Virginie, M. MARCHANDOT Damien (pouvoir à Pascal COULON), M. GUILHEN Patrick (pouvoir à Christel FALCONE), M. MONTOYA Stéphane (pouvoir à Yves PARRAT)

Absent(s) :

Secrétaire de séance : M. PARRAT Yves.

Nombre de conseillers :	- en exercice :	11	- votants :	10
	- présents :	7	- pour :	10
			contre :	0
			- abstentions :	0

DCM 2021_2_5

**Objet : Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) au titre de la DECI du quartier Le Colombier
(Annule et remplace la délibération DCM_2020_8_49)**

Vu l'article 179 de la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR),

Vu les articles L 2334-32 et suivants du CGCT,

Vu le budget communal,

Madame le Maire rappelle que le dispositif incendie prévu chemin de la Combe et hameau du Colombier est susceptible de bénéficier d'une subvention de 80 % au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), catégorie défense extérieure contre l'incendie.

Le coût prévisionnel est réparti comme suit :

- | | |
|--|---------------|
| • citerne | 31000.00 € HT |
| • fourniture et pose de 3 poteaux incendie | 10500.00 € HT |
| • raccordement citerne | 4000.00 € HT |

Ces travaux sont assortis d'une étude et d'un suivi réalisés par le bureau d'études SEDic STRUCTURES ETUDES DIAGNOSTICS ingénierie conseil pour un montant de 28580.00 € HT pouvant bénéficier de la même subvention.

Le montant des travaux sera affiné à l'issue de la phase avant-projet qui sera réalisée par le bureau d'études.

Il est précisé qu'aucune autre subvention ne peut être octroyée pour ce type de projet.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total : 74 580 € HT – 88 896 € TTC

DETR : 59 264.00 €

Autofinancement communal : 29 632.00 €.

Madame le Maire précise que le dossier de demande de subvention dématérialisé comportera les éléments suivants :

1. Une note explicative précisant l'objet de l'opération, les objectifs poursuivis, sa durée, son coût prévisionnel global ainsi que le montant de la subvention sollicitée.
2. La présente délibération du conseil municipal adoptant l'opération et arrêtant les modalités de financement.
3. Le plan de financement prévisionnel précisant l'origine ainsi que les montants des moyens financiers et incluant les décisions accordant les aides déjà obtenues tel que mentionné ci-dessus
4. Le devis descriptif détaillé

5. Une attestation de non-commencement de l'opération et d'engagement à ne pas en commencer l'exécution avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet.

6. Relevé d'identité bancaire

7. Numéro SIRET de la collectivité

8. Le plan de de situation, le plan cadastral.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'arrêter le projet de dispositif incendie du chemin de la Combe et du hameau du Colombier,
- d'adopter le plan de financement exposé ci-avant,
- de prévoir les crédits nécessaires sur le budget communal,
- de solliciter une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).